

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 00264

Numéro SIREN : 833 860 752

Nom ou dénomination : 1001 INTERIM'AIR PERPIGNAN

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000074

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
PERPIGNAN



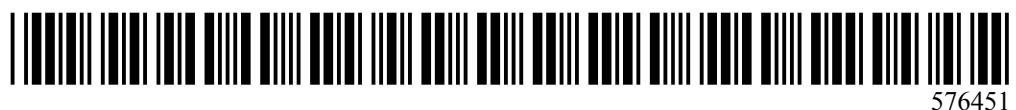
Dénomination : 1001 INTERIM'AIR PERPIGNAN
Adresse : 3 boulevard John Fitzgerald Kennedy 66000 Perpignan - FRANCE-

n° de gestion : 2018B00264
n° d'identification : 833 860 752

n° de dépôt : P2019/000074
Date du dépôt : 15/07/2019

Pièce : Ordinance of the President

576451



576451



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

ORDONNANCE

Nous, Alain CAVALIERE, Président du tribunal de commerce de Perpignan,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société 1001 INTERIM'AIR PERPIGNAN 3 boulevard John Fitzgerald Kennedy 66000 PERPIGNAN RCS Perpignan 833 860 752

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R. 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGATION jusqu'au 31/08/2019

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 de La société 1001 INTERIM'AIR PERPIGNAN 3 boulevard John Fitzgerald Kennedy 66000 PERPIGNAN RCS Perpignan 833 860 752 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Perpignan, le 15/07/2019

Le Greffier,
Me Christian GALLISSAIRES

Le Président du tribunal de commerce
Alain CAVALIERE

Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.6 € TTC (23.92 € HT - 4.78 € TVA - 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



190P2580

1001 INTERM' AIR PERPIGNAN
SASU au capital 60 000 euros
3 Boulevard John Fitzgerald Kennedy, 66000 PERPIGNAN
RCS PERPIGNAN 833 860 752

REQUETE

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN

Je, soussigné :

Monsieur Daniel VALLOGNES agissant en qualité de représentant légal de la SASU 1001 HOLDING au capital de 160 000 euros, dont le siège social se situe Les Roucans Bas, Lieudit Réals, 34490 MURVIEL-LES-BEZIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°817 825 177 RCS BEZIERS - Présidente de la société 1001 INTERIM' AIR PERPIGNAN ;

A l'honneur de vous exposer que ladite Société ayant clôturé le 31 Décembre 2018 les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément aux dispositions du Code de commerce, approuver lesdits comptes au plus tard le 30 Juin 2019.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

Du retard a été pris dans l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 dû à une surcharge de travail administratif et des difficultés dans l'appréhension de certains justificatifs comptables.

C'est pourquoi en tant que représentant légal de la société 1001 HOLDING, Présidente de 1001 INTERIM' AIR PERPIGNAN, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société 1001 INTERIM' AIR PERPIGNAN, à bénéficier d'un délai supplémentaire de deux (2) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à PERPIGNAN
Le 24 Juin 2019

La société 1001 HOLDING
En la personne de M. Daniel VALLOGNES

en la personne de M. Daniel
VALLOGNES

